

Quelles sont les initiatives que l'April attend que le gouvernement prenne en faveur du développement du logiciel libre en France?

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Il faut en finir avec l'insécurité juridique et les discriminations. Le Logiciel Libre ne pourra réellement concurrencer le logiciel propriétaire que si l'égalité des droits et des chances est effective.

Il faut tout d'abord veiller à la neutralité du cadre juridique. Les dispositions créant une discrimination contre le Logiciel Libre, comme la protection juridique des DRM (loi DADVSI), doivent être revues. La question des brevets logiciels n'est pas totalement réglée et pourrait revenir à l'ordre du jour ; la France doit s'opposer à toute tentative de légalisation des brevets logiciels, nocifs pour le Logiciel Libre et contraires aux intérêts des PME du logiciel.

Il s'agit aussi de favoriser un marché libre pour les consommateurs et pour la concurrence. Le gouvernement doit remédier à la vente liée ordinateurs/logiciels, qui viole les droits des consommateurs et fait obstacle à la concurrence.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, l'utilisation de standards ouverts et de logiciels libres par les administrations doit être encouragée. Cela permettra le développement d'une société de l'information durable, accessible à tous et où la liberté de choix serait effective.

La politique d'enseignement de l'informatique doit s'affranchir de toute ingérence commerciale. Former le futur citoyen à la société de l'information relève fondamentalement des enseignants. Pour l'informatique, cela signifie donner une culture générale scientifique et technique.

Nous nous inquiétons enfin de projets législatifs attentatoires aux libertés publiques. Nous demandons un moratoire et une étude d'impact des lois actuelles sur le numérique.

Frédéric Couchet, délégué général de l'April